

## *Le Dauphiné médiéval: quelques problèmes*

VON BERNARD BLIGNY

### *Introduction*

Les problèmes que j'étudierai sont ceux qui se posèrent au gouvernement du Dauphiné indépendant (c. 1029-1349), et non au Dauphiné devenu français à la suite du «transport» de 1349. Je dis «indépendant» bien que ce comté, depuis 1038, relevât de l'empereur germanique au même titre que la Comté de Bourgogne, la «Petite» Bourgogne helvétique, le Lyonnais, la Savoie et le comté de Provence, tous membres de l'ancien Royaume de Bourgogne devenu le royaume «d'Arles et de Vienne» au XII<sup>e</sup> siècle. Mais on sait que ces contrées de langue française (français au nord, franco-provençal ailleurs) menaient une existence distincte de celle de l'Empire: c'est si vrai qu'en 1349 le roi Philippe VI, lors du rattachement du Dauphiné à sa couronne, se soucia peu de l'appartenance juridique de celui-ci à la couronne impériale; et le privilège de 1378, par lequel l'empereur Charles IV instituait le dauphin de France son «vicaire» pour le royaume d'Arles, n'y changea rien non plus.

Ceci précisé, je rappellerai que, comme le comté de Savoie, le Dauphiné apparut d'abord (première moitié du XI<sup>e</sup> siècle) comme une «seigneurie de route», constatation qui aide à comprendre comment se sont posés à ses maîtres les premiers problèmes.

A. — En fait, ces «seigneuries de route» furent assez nombreuses en France, et il est clair que nombre de grands et de petits seigneurs ont eu le souci de dominer certains itinéraires, cf. les vues très suggestives de J. Hubert, *Les routes de France des origines à nos jours*, Paris 1959, p. 25 sq.

B. — Dans les Alpes, cf. Oehlmann, *Die Alpenpässe im Mittelalter*, l'importance des routes était accrue par l'impossibilité d'en modifier le tracé comme dans les régions de plaines, p. ex. dans la grande plaine nord-européenne qui s'étend de France jusqu'en Russie. Pour tenir les routes, il était en outre indispensable d'être maître des passages, des cols. C'est à quoi, concurremment, s'employèrent, et avec quelle ardeur! les comtes de Provence au X<sup>e</sup> siècle et, au XI<sup>e</sup>, le comte de Savoie et le comte d'Albon (appelé «dauphin» à partir de 1133). J. Roman, dès 1893, attirait l'attention sur Les routes à travers les Alpes, in *Bullet. de la Soc. d'Etudes des Htes Alpes*; G. de Manteyer, un peu plus tard, dans *Les origines de la route nationale n<sup>o</sup> 94 d'Espagne en Italie*, Gap 1921, et dans son *Histoire de Provence*, montra comment le comté de For-

calquier, «seigneurie de route», avait été formé au XII<sup>e</sup> siècle, cf. N. Didier, *Les églises de Sisteron et de Forcalquier . . . . .*, Paris 1954, p. 57 sq.

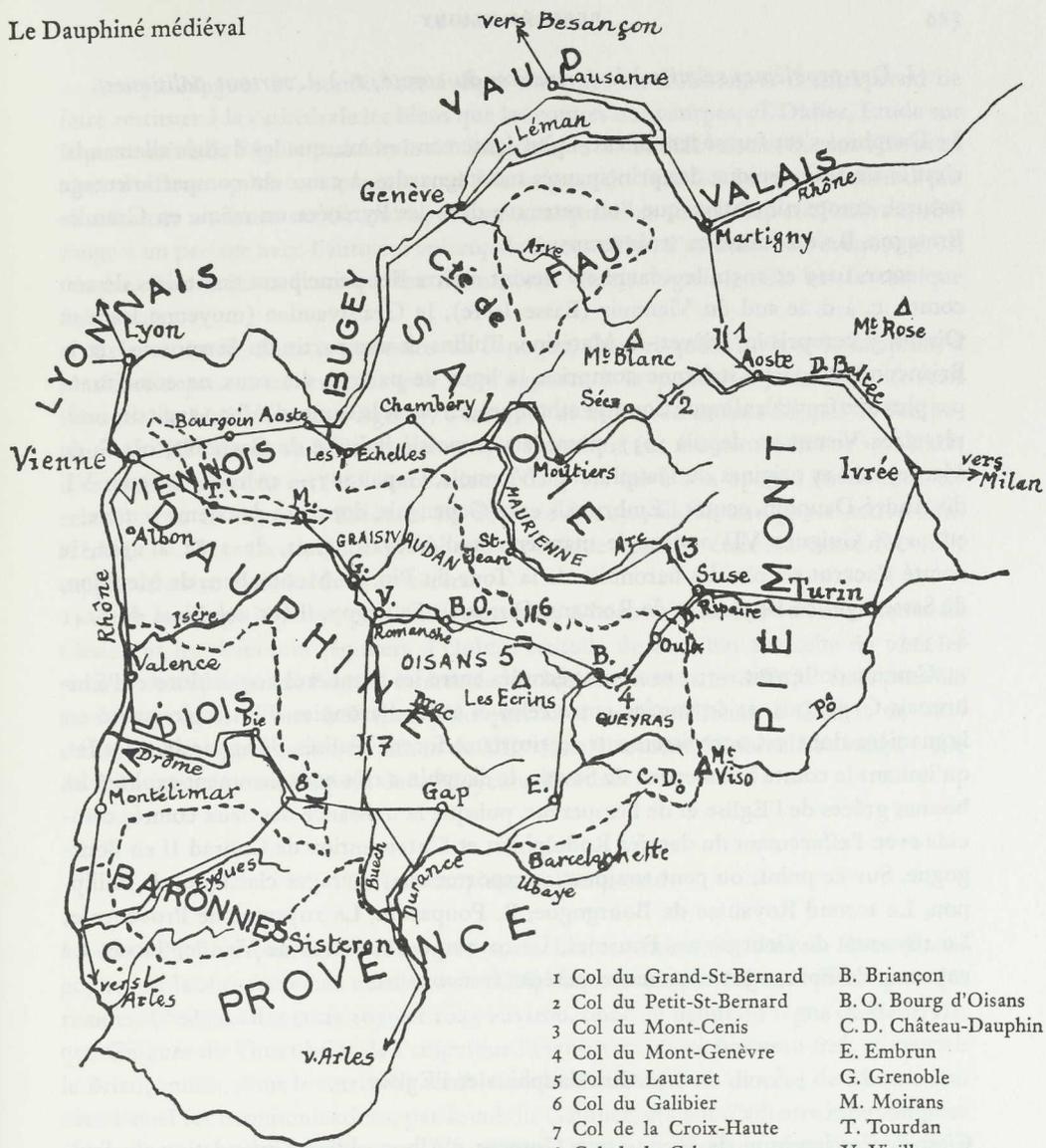
a) le comté de Provence s'est constitué à partir de deux grandes voies romaines, la via Aurelia d'Arles à Gênes, par Aix, Fréjus, Vence et Cimiez, — et la route de la Durance (via Domitia) de Beaucaire au Genève par Saint-Gabriel, Glanum, Cavaillon, Apt, Sisteron, Gap, Embrun et Briançon. Ces deux routes étaient reliées entre elles par une voie de moindre importance, celle des cols, de Fréjus à Sisteron par Riez. A Gap, la route de la Durance était rejointe par une autre route transversale, celle de Valence, qui passait par Aoste-en-Diois, Die et Mont-Saléon; enfin la voie d'Agrippa courait le long du Rhône, sur la rive gauche du fleuve.

b) plus au nord, une troisième grande route franchissait les Alpes, celle de Lyon au Mont-Genève par Vienne, Tourdan, Moirans, Grenoble, Vizille, l'Oisans et le Lautaret; puis une quatrième, de Lyon-Vienne au Col du Petit Saint-Bernard par Bourgoin, Aoste, Lémenc et la Tarentaise (Sééz). D'Aoste, une cinquième voie menait au Grand Saint-Bernard par la rive gauche du Rhône et la rive sud du Léman; en Valais elle se confondait avec celle de Besançon à Milan. Entre ces trois dernières routes, surtout entre la troisième et la quatrième ainsi qu'entre la troisième et celle de Valence, des voies secondaires de raccordement permettaient des relations longitudinales: il était possible de se rendre de Tarentaise dans les pays de la Durance en empruntant le Sillon alpin et la Croix Haute.

Il est caractéristique que ces anciens itinéraires romains, notamment les transversaux (qui avaient reçu pour rôle de souder la Gaule et l'Occident à l'Italie), aient eu tant d'importance lorsque se constituèrent les principautés féodales des Alpes françaises. Il est vrai, pour de multiples raisons, l'Italie attirait alors les grands seigneurs de cette région, comme la Rhénanie ceux de Lorraine et l'Espagne les Aquitains. Déjà, du temps de Charlemagne, les Francs n'étaient-ils pas descendus dans la péninsule? Charles le Chauve, Boson, Charles le Gros, Bérenger de Frioul, Guy de Spolète puis, au X<sup>e</sup> siècle, Louis de Provence, dit l'Aveugle, et Hugues d'Arles ne sont-ils pas allés y chercher fortune? De même Rodolphe II de Bourgogne de 921 à 924 et, trente ans plus tard, Otton le Grand. Cet attrait de l'Italie, inévitablement, allait faire de nos guichetiers des Alpes, de nos portiers des monts, de très importants personnages, à commencer par le Savoyard. Mais voyons-les à l'œuvre pour comprendre leurs problèmes: ceux du compte d'Albon furent si ardues que, derrière une façade assez belle, nous découvrons en définitive un édifice fragile.

Trois sortes de problèmes se sont posés au dauphin.

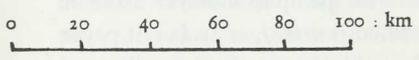
# Le Dauphiné médiéval



- |                           |                       |
|---------------------------|-----------------------|
| 1 Col du Grand-St-Bernard | B. Briançon           |
| 2 Col du Petit-St-Bernard | B. O. Bourg d'Oisans  |
| 3 Col du Mont-Cenis       | C. D. Château-Dauphin |
| 4 Col du Mont-Genèvre     | E. Embrun             |
| 5 Col du Lautaret         | G. Grenoble           |
| 6 Col du Galibier         | M. Moirans            |
| 7 Col de la Croix-Haute   | T. Tourdan            |
| 8 Col de la Cabre         | V. Vizille            |

FAU = FAUCIGNY  
 C. V. = COMTAT-VENAISSIN  
 VAL. = VALENTINOIS

Ech. 1:2.000.000



—○— ancienne voie romaine  
 - - - limites du Dauphiné

### I. Des problèmes relatifs à la formation du comté, c. à d. surtout politiques

Le Dauphiné s'est formé lentement – plus lentement, p. ex., que les duchés allemands: c'est là un trait typique des principautés montagnardes, à cause du compartimentage naturel, compartimentage que l'on retrouve dans les Pyrénées ou même en Grande-Bretagne. Il s'est formé en trois temps:

– entre 1029 et 1050, le «dauphin» devint maître des principaux territoires de son comté, c. à d. le sud du Viennois (Basse Isère), le Graisivaudan (moyenne Isère et Oisans, y compris le Trièves, la Matésine, Tullins et une partie du Sermorens) et le Briançonnais (partie italienne comprise, la ligne de partage des eaux ne constituant pas plus une frontière linguistique qu'ethnique); en outre le comte d'Albon avait des intérêts dans Vienne et, depuis 1037, possédait la moitié indivise de Grenoble, cf. G. de Manteyer, *Les origines du Dauphiné de Viennois*, Gap. 1925; – en 1202 Guigues VI, dit André-Dauphin, acquit l'Embrunais et le Gapençais, dot de sa deuxième femme; – en 1236, Guigues VII annexa le mandement d'Allevard, puis, de 1282 à 1342, le comté s'accrut encore des baronnies de la Tour du-Pin, de Montauban, de Meuillon, de Sassenage, de Royans et de Romans. Quant au Faucigny, il fut delphinal de 1241 à 1355.

Comme on le voit, 150 ans se sont écoulés entre les premières acquisitions et l'Embrunais-Gapençais, et 60 années entre celui-ci et les Baronnies. Plus intéressante est la manière dont ces accroissements territoriaux furent réalisés. Il apparaît, en effet, qu'imitant le comte humberdien de Savoie, le dauphin a très consciemment exploité les bonnes grâces de l'Eglise et de l'empereur, puisque la naissance des deux comtés coïncida avec l'effacement du dernier Rodolphien et l'intervention de Conrad II en Bourgogne. Sur ce point, on peut toujours se reporter aux ouvrages classiques de Philippon, *Le second Royaume de Bourgogne*; R. Poupardin, *Le royaume de Provence et Le royaume de Bourgogne*; Fournier, *Le royaume d'Arles et de Vienne*; Jacob, *Le royaume de Bourgogne sous les empereurs franconiens*.

#### A. Les dauphins et l'Eglise

C'est de l'archevêque de Vienne que Guigues d'Albon obtint l'inféodation du Sud-Viennois; de l'évêque de Grenoble (son parent), celle du Graisivaudan – encore les choses sont-elles moins claires ici. La qualité d'avoué d'églises cathédrales et autres permettait de réaliser de gros profits: ainsi le comte de Genevois, qui tenait les avoueries de Genève et de Lausanne, sans parler de celles de quelques abbayes. Mais le dauphin n'était pas seulement avoué: il était aussi gardien (*custos*), et se faisait payer les services rendus. Quatre évêques successifs de Grenoble furent de sa famille, qui s'intéressa aussi au siège de Valence.

Avec s. Hugues I<sup>er</sup>, conflit: cet évêque n'est pas un d'Albon, et il entreprend de faire restituer à la cathédrale les biens que les comtes ont usurpés, cf. Didier, Etude sur le patrimoine de l'église cathédrale de Grenoble du X<sup>e</sup> au XII<sup>e</sup> siècle; l'accord de 1116 n'est d'ailleurs qu'un compromis, qui fait la part du feu. Le dauphin n'entend pas abandonner ses droits sur Grenoble, et il va en acquérir en 1202 à Gap et à Embrun, où il songe à un pariage avec l'autorité épiscopale de ces villes. S'associer aux évêques pour, ensuite, leur enlever leurs attributs temporels (leurs *regalia*), telle est la tactique delphinale.

Cette attitude, dans le contexte de l'époque, était risquée; mais si le dauphin, à plusieurs reprises, ne craignit pas de s'opposer à la politique pontificale (c'était l'époque de la réforme de l'Eglise), c'est qu'il avait ou recherchait l'appui de l'empereur. Au XII<sup>e</sup> siècle, au XIII<sup>e</sup> également, le Dauphiné fut momentanément «gibelin»; il est même possible qu l'influence allemande y ait été à son apogée (mais tout est relatif) sous le règne de Frédéric II, de 1220 à 1250, après une phase active sous Frédéric I<sup>er</sup>. Dans Grenoble, la présence d'un évêque «guelfe» était une cause de conflit supplémentaire entre les deux pouvoirs.

Avec le clergé régulier, particulièrement les Chartreux, les Bénédictins blancs de Chalais et les chanoines réguliers d'Oulx, l'attitude du dauphin fut celle de tous les princes de l'époque: de l'amitié intéressée. Grâce aux moines, en effet, il était possible de faire progresser une influence politique: ainsi par l'affiliation à Chalais de Boscodon, abbaye embrunaise, au milieu du XII<sup>e</sup> siècle, l'autorité delphinale s'avança-t-elle du Briançonnais dans les pays de la Moyenne Durance.

## B. Les dauphins et l'empereur

L'octroi du Briançonnais se place peu après l'intervention de Conrad II en Bourgogne, où la succession du dernier roi rodolphe n'avait pas été sans provoquer des remous. C'est en effet entre 1039 et 1043 environ, donc au début du règne de Henri III, que Guigues de Vion obtint de l'empereur l'investiture de ce nouveau fief, et capital: le Briançonnais, dont le territoire semble avoir été détaché du diocèse de Maurienne, avec lequel les communications, par le col du Galibier, étaient d'ailleurs interrompues à la suite de vastes éboulements de rochers. Cette acquisition assurait au comte d'Albon la maîtrise de la route reliant Vienne au Genève, puisqu'il obtenait le col du Lautaret, la Haute Durance et les petites vallées affluentes; par conséquent, elle était comme une porte ouverte sur le Piémont par Oulx et la haute Doire (il s'y ajoutait même le Valcluson), où il s'établissait aussi. Déjà arrière-vassal de l'empereur pour ses territoires du Viennois et du Graisivaudan, le comte devenait vassal direct dans cette zone essentielle à ses ambitions, où les avantages militaires, administratifs et économiques de la route ne manqueraient pas — du moins l'espérait-il — d'apparaître bientôt.

Plus tard (en 1155), Barberousse octroya ou reconnut, par privilège impérial, le droit du dauphin à frapper sa monnaie à Rame (Briançonnais), où les comtes d'Albon possédaient une mine de plomb argentifère convoitée par l'église d'Embrun, cf. M. Fournier, *Histoire générale des Alpes maritimes ou cottiènes et particulière de leur métropolitaine Ambrun*, éd. par P. Guillaume, 1891.

A la mort de Frédéric II, c'est l'influence française qui l'emporta en pays dauphinois: en 1294 Humbert I<sup>er</sup> devint l'homme – lige de Philippe le Bel. C'est en France, en effet, que désormais le dauphin chercha un appui contre les entreprises de son voisin savoyard. Il s'est avéré que l'empereur, passé cette date, renonçait en fait à faire valoir sa suzeraineté sur les Alpes; d'ailleurs sa bienveillance avait été surtout profitable aux intérêts du comte de Savoie.

### C. Le dauphin et le comte de Savoie

Entre les deux voisins, depuis 1140 et pendant deux siècles, sévit une âpre rivalité dégénéralant assez souvent en guerres.

Dès 1040 (et sans doute plus tôt), le conflit est en germe dans l'attribution du haut Piémont aux deux hommes. Le partage assurait le Mont Cenis, avec le col et Suse, au Savoyard, – le Mont Genève avec le col et Oulx au dauphin: Turin était à peine à 50 km de chacun de ces nouveaux fiefs. Et de même que l'inféodation du Viennois, partagé auparavant par l'archevêque Burhard, avait fait du Sermorens et du Massif de Chartreuse le terrain d'une vive rivalité, de même que vers Montmélian la compétition était âpre (avant d'être delphinal, le haut Graisivaudan fut savoyard), de même elle le fut dans la région des cols, à partir de la Maurienne et du Briançonnais. Tout indique que le Savoyard avait été le mieux partagé, ne serait – ce que parce qu'au Moyen Age la vallée de l'Arc (relativement peu fréquentée à l'époque romaine) acquit une importance que n'eurent jamais les autres voies d'accès à l'Italie, si l'on excepte le Grand-St-Bernard et le Brenner, cf. Manteyer, *Les origines de la Maison de Savoie*, plus des Notes additionnelles.

Des guerres, il y en eut de 1140 à 1165 puis, après une accalmie à la faveur de laquelle le dauphin reçut le Faucigny, de 1282 à 86, de 1289 à 93, de 1299 à 1314 et de 1324 à 34, voire au-delà. Manifestement, c'est avec les encouragements du roi de France que le dauphin s'employait à résister à la pression savoyarde ou à prendre au besoin l'offensive contre la Savoie. Il est vrai, tout comme le dauphin, le comte humberdien mit plus d'un siècle à assimiler ses premières acquisitions, celles du XI<sup>e</sup>; le XII<sup>e</sup> siècle fut pour lui une période ingrate, assez difficile, et au début du XIII<sup>e</sup> il se tournait vers le pays du Léman et le Valais.

Le plus souvent, le Savoyard a exploité la faveur impériale et l'a fait avec assez d'adresse pour ne pas s'aliéner le pape: ainsi pour la deuxième Croisade. Sa politique

a gêné le dauphin, qui en Italie ne progressa guère, exception faite pour la région située au sud du Queyras avec Château-Dauphin (Casteldelfino), Pontechianale, Bertines, Bellino et de très vagues droits sur le marquisat de Saluces. La question du Faucigny compliqua, sans profit pour personne, une situation déjà tendue, et le dauphin ne pouvait empêcher le Cenis et la Maurienne de prendre, comme nous l'avons dit, au détriment du Genève et de la route de l'Oisans (voire de celle, plus longue encore, du Champsaur et de l'Embrunais), une importance croissante. Il est certain que, lors de la formation et de l'essor du Dauphiné, la puissance savoyarde a été surtout un obstacle; la concurrence, toujours âpre, fut défavorable au dauphin.

Mais d'autres problèmes se posaient.

## *II. Des problèmes d'organisation*

Distinguons les problèmes administratifs et les problèmes économiques.

### *A. L'administration*

Au cours d'une première phase, qui couvre les XI<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> siècles au moins, le dauphin a exercé une simple domination de caractère féodal, appuyée sur des châteaux. Le fief delphinal était non pas un territoire compact et homogène s'étendant du Rhône à Oulx, mais un ensemble de droits de seigneurie portant sur une partie seulement des territoires dauphinois, principalement sur ceux que traversait la route. Pas de capitale fixe, pas de chancellerie avant le XIII<sup>e</sup> siècle, et des institutions fort rudimentaires: les châtelains du comte, qui étaient aussi ses vassaux, exerçaient des attributions tout à la fois militaires et, aidés des mistraux, judiciaires et financières. Outre les revenus domaniaux (les plus importants à l'origine), le dauphin levait des péages, des tonlieux, des droits de justice; il percevait également des leydes ainsi que les dîmes dont il frustrait nombre d'églises. Remarquons le caractère imparfait et incomplet de cette organisation: dans leurs mandements, les châtelains delphinaux n'obéissaient pas toujours, et surtout la noblesse dauphinoise était loin de prêter tout entière hommage au comte; en dehors des vastes alleux comme celui des Aynard de Domène ou des domaines autonomes de l'Eglise, le dauphin n'ignorait pas que ses propres vassaux n'avaient fait hommage que d'une partie de leurs patrimoines. Quelle différence avec la féodalité de la France du nord, des pays d'oïl!

Au XIII<sup>e</sup> siècle, à l'imitation du royaume capétien, apparurent les bailliages: sept en tout, et notablement plus petits que ceux de France. Mais il faut voir, dans cette création, la preuve que le pouvoir delphinal progressait. En effet, les châtelains devenus révocables et Grenoble la capitale du Dauphiné (dans cette ville le dauphin était maintenant plus fort que l'évêque, et certes davantage qu'à Gap, Vienne ou

Embrun), l'organisation administrative s'affermissait: assisté d'un juge-mage et d'un procureur fiscal, le bailli exerçait de larges attributions. Puis, toujours pour renforcer l'autorité centrale (ce phénomène est alors, très général), le dauphin créa en 1310 un «gouverneur de Dauphiné» capable de le représenter en permanence, en 1318 un juge-mage «des appellations de tout le Dauphiné» pour recevoir les appels à sa place, un «Conseil delphinal» qui reçut les attributions d'une cour souveraine de justice (1336), enfin une Chambre des comptes à partir de Humbert II. Grosse activité administrative, on le voit, surtout depuis 1282, époque où la «troisième race» des dauphins laissa prévaloir l'influence française dans la vallée de l'Isère.

B. Mais il nous faut tenir compte, dans le même temps, d'un vaste développement des libertés publiques, pour l'étude desquelles on peut se reporter à P. Vaillant, *Les libertés des communautés dauphinoises*, Paris 1951, ouvrage extrêmement documenté.

Jusqu'en 1355 et pour 183 localités différentes, le nombre des chartes de franchises et privilèges s'est élevé à 548, dont 417 pour la seule époque dite «de la troisième race», qui s'ouvre en 1282. Ces nombreux actes contenaient des privilèges de quatre sortes: juridiques pour définir les limites de la franchise, les conditions d'admission et d'usage; fiscaux, et comme tels relatifs aux prestations en argent, en nature et corporelles ainsi qu'à la gestion fiscale; économiques (foires et marchés, monnaie, exportation, importation et transit, etc.); enfin militaires, avec toutes les précisions souhaitables quant à l'ost, aux chevauchées, au droit de réquisition, au service de garnison et de guet, aux fortifications. Pour le dauphin, cette politique était un élément de la rivalité delphino-savoiarde, car les franchises étaient octroyées principalement dans les régions de contact, y compris ce Briançonnais où les Vaudois étaient habitués de longue date à plus de libertés qu'il n'en existait dans les autres parties du comté, cf. Comba, *Histoire des Vaudois*, 1901. Le Briançonnais partageait d'ailleurs cet avantage avec l'Oisans, où les servitudes collectives dues au sol ou au climat avaient de bonne heure appris aux hommes à s'organiser en communautés conscientes d'elles-mêmes: A. Allix, *Le trafic en Dauphiné au Moyen Age*, in *Revue de géo. alp.*, 1923, et *L'Oisans au Moyen Age* 1929.

Ces libertés, comme le fait que le servage ait disparu du Dauphiné dès le XI<sup>e</sup> siècle peut-être, sûrement au XII<sup>e</sup>, achèvent de donner au grand fief d'Albon un visage plus moderne que celui de la Savoie. Leur octroi a permis au dauphin de progresser au détriment de l'Eglise, plus réticente à les accorder, mais sa générosité n'alla pas jusqu'à renoncer à toute tutelle: rien ici ne ressemble aux communes de la France du nord, non plus qu'aux villes italiennes, d'ailleurs autrement peuplées. On penserait plutôt aux consulats de Provence. A Grenoble, à Gap, ces libertés ne gênaient pas l'exercice de l'autorité delphinale.

### C. Au point de vue économique

Le Dauphiné comporte une région riche, le Graisivaudan, et partant âprement disputée; plusieurs régions pauvres aussi, soit à cause de la sécheresse, soit de l'altitude, cf. Th. Sclafert, *Le Haut Dauphiné au Moyen Age*, 1927. L'Oisans, le Briançonnais, l'Embrunais, le Gapençais, le Queyras, autant de hautes vallées plutôt sèches et peu fertiles; en revanche, le nord humide (Viennois, Graisivaudan, Trièves) favorisait les herbages et la forêt, et aussi l'agriculture. Dans ces conditions, le commerce apparaît au moins comme une ressource d'appoint destinée à pallier l'insuffisance des revenus de la terre. De fait, avec l'établissement de la papauté à Avignon et dans le Comtat, la route de la Durance prit une grande importance au XIV<sup>e</sup> siècle. Mais l'autre route, celle de l'Oisans, le dauphin n'était pas seul à l'exploiter: en effet la collégiale d'Oulx, cf. Rivautella et Berta, *Ulcienis . . . . chartarium*, et surtout Collino, *Le carte della prevostura d'Oulx*, possédait des églises ou levait des dîmes en Briançonnais et dans l'Oisans, et par suite apparaissait comme une rivale. Quelle était l'importance exacte des revenus que le dauphin tirait de la route, il est impossible de le savoir; sans doute variaient-ils assez largement d'une année à l'autre.

Il reste que Briançon, comme Romans et Grenoble, fut un actif centre de foires et un marché permanent pour le bétail, le sel, les draps, etc. Le Bourg d'Oisans aussi avait des foires annuelles et un marché de la saint-Jean. L'élevage, l'activité minière, la draperie procuraient enfin des ressources au dauphin. Aux Juifs et Lombards également, qui de plus en plus nombreux venaient s'installer en Dauphiné – les premiers, au plus tard, au cours de la seconde moitié du XIII<sup>e</sup> siècle. Mais ici nous touchons à une troisième catégorie de problèmes, au moins aussi préoccupante pour le dauphin que les deux premières.

### III. Des problèmes d'orientation

On ne trouve pas, dans la politique delphinale, la fermeté de la politique savoyarde: le Dauphiné a été orienté vers un autre destin peut-être parce que, de la première à la troisième «race» qui l'ont gouverné, les buts ou les objectifs manquèrent de continuité, ou les hommes de moyens.

Des hésitations surprenantes, l'obstacle savoyard, enfin l'impécuniosité, telles sont les raisons de l'échec.

#### A. Les hésitations de la politique delphinale

D'abord, avec la première race, celle d'Albon, ce fut l'orientation italienne. Le Briançonnais, plus tard Château-Dauphin, étaient les indispensables jalons d'une pénétration de l'Italie, de ce haut Piémont où la langue parlée était alors la même que dans

la montagne proche, c. à d. le franco-provençal. En somme, les d'Albon imitèrent les Humbertiens, avec lesquels ils se brouillèrent peu à peu parce que l'objectif visé était le même.

Puis, avec le dauphin Hugues III (en même temps duc de Bourgogne, qui mourut en Terre sainte en 1192), le Dauphiné sembla regarder vers le nord capétien, exactement comme s'il n'eût pas été inféodé par le duc à Henri VI. Avec André-Dauphin, l'attention se tourna au contraire vers le sud provençal: par l'acquisition de Gap et d'Embrun, dot de sa deuxième femme, le dauphin s'assurait une partie de la route de la Durance. Malheureusement, le remariage d'André avec Béatrice de Montferrat n'incita point le dauphin suivant, Guigues VII, à poursuivre cette politique: celui-ci, en effet, épousa une princesse savoyarde. De même, avec l'avènement de la troisième race, l'Italie paraît tout-a-fait oubliée: Jean II († 1318) est le mari de Béatrice de Hongrie, Guigues VIII (tué devant La Perrière en 1333) prend pour femme Isabelle de France, fille de Philippe V le Long; Humbert II, Marie de Baux. Certes, lors même qu'il annexe les Baronnie et, par là-même, contribue à morceler davantage la Provence, le dauphin ne néglige pas ses intérêts dans les vallées de la Guisane et de la Doire: mais, manifestement, il est tiraillé par des appétits contradictoires, jusqu'à se lancer dans la très grande politique. Nous avons déjà remarqué qu'au XIII<sup>e</sup> siècle il s'est détourné de l'empereur, que le Savoyard continuait de flatter. En gagnant toujours davantage vers le Rhône (il lui manquait encore le Valentinois-Diois), le Dauphiné tendait à affecter une forme triangulaire; il s'exposait aussi à l'influence française, qui devint pression et explique, certes, plus d'une option delphinale.

## B. L'obstacle savoyard

On n'a pas assez insisté, jusqu'ici, sur le fait capital qu'à l'arrière des possessions delphinales d'Italie, le Savoyard était le principal seigneur du Piémont.

Vers 1050, le mariage d'Odon avec Adélaïde de Turin établissait la présence savoyarde dans cette ville. Si, au XII<sup>e</sup> siècle, une branche cadette des Humbertiens restait seule à Turin, le chef de la famille conservait Aoste et Suse, et les cols. Au XIII<sup>e</sup>, on constate que le comte intervient de plus en plus vigoureusement dans le Piémont, où il a resserré son alliance avec Turin, en attendant le jour où il y installera définitivement sa puissance (1419). En 1388, il est maître du comté de Nice (qui englobe alors la Vallée de Barcelonnette) et, ainsi, dépèce lui aussi la Provence. Mais on conçoit que la position savoyarde, dans cette région, gêne le dauphin et lui interdise toute expansion territoriale à l'est. Le Dauphiné apparaît comme bloqué, ses débouchés étant à la merci de l'humeur du rival.

Dans ces conditions, pris entre la grande Savoie, la Provence angevine (c. à d. capétienne) et le royaume de France, alors le plus fort d'Occident, que reste-t-il

d'autre à faire au dauphin, sinon de végéter? En développant les institutions publiques du comté, la troisième race marqua sa volonté d'en améliorer le rendement. Mais cette attitude ne suffit point à conjurer le sort qui, à l'est comme à l'ouest, vouait le pouvoir delphinal à l'impuissance. Le roi de France attendait son heure.

### C. L'impécuniosité

L'incommodité de cette situation est soulignée par le fait qu'un mal impitoyable, l'endettement, rongea le pouvoir du dauphin. Si, comme il est probable, les revenus se sont accrus, il est non moins certain que les charges politiques, administratives, somptuaires et militaires se sont beaucoup alourdies. On ne sait à quelle époque remonte l'endettement: peut-être au XIII<sup>e</sup> siècle. Au XIV<sup>e</sup>, avec Humbert II «aux mains vides» (1333-49), le déficit devint béant: jamais dauphin n'avait autant dépensé. Et prêteurs intéressés de s'offrir, ou de se laisser fléchir: tour à tour le roi de Sicile, le pape et nombre de banquiers juifs ou lombards (ceux-ci sont de plus en plus nombreux en Dauphiné, comme partout) prêtent des fonds. Autre chose est de rembourser: Humbert n'y parvient pas, engage des biens, et ses dettes s'élèvent à quelque 200 000 florins lorsque se montre le spectre de la banqueroute. De la banqueroute, autrement dit de la démission d'une dynastie inférieure à sa tâche.

### Conclusion

Ce dernier problème parut insoluble, et Humbert eut par surcroît le malheur de perdre son fils unique. Incapable de continuer la politique de ses prédécesseurs, perpétuellement aux prises avec la Savoie, soumis à la pression française et, enfin, inspirant peu de confiance autour de lui, Humbert préféra mettre fin à ses embarras en vendant son Etat à Philippe VI pour le futur Charles V. Désormais, tandis que le dernier dauphin chercherait l'oubli dans une vie contemplative, il appartiendrait à l'acquéreur de se charger du fardeau d'un comté dont les revenus étaient inférieurs aux dépenses. Ainsi fut consommé l'échec du Dauphiné indépendant alors que les destinées savoyardes brillaient d'un éclat toujours plus vif.